

Pays Grenadois magazine

Le journal d'information de la Communauté de Communes du Pays Grenadois

N°21
juillet
2019

Ecole de musique

> Nos professeurs ont plus d'une corde à leur arc
(page 12)



EDITORIAL

SOMMAIRE



> pages 8

Urbanisme > Quelle réglementation pour installer sa pergola ?



> page 9

Aménagement du territoire > Revitalisation des centres-bourgs : le nouvel enjeu



> page 11

Prévention > Protection contre les inondations : comment ça marche ?



> page 14

Nature & biodiversité > Fête des Saligues, un événement qui séduit



> page 16

Patrimoine local > La course landaise aura bientôt sa maison



> page 17

Enfance - jeunesse > Un Projet éducatif territorial renouvelé



> page 18

Social > Comment s'occuper quand on est senior ?

Une feuille de route respectée

Aujourd'hui, en France, 34 838 communes sont regroupées en 1 266 intercommunalités à fiscalité propre. En 2011, elles étaient 2 600.

Dans les Landes, elles sont au nombre de 18 pour 327 communes.

Le travail en équipe est par nécessité, et réalisme économique notamment, la clé de bien des réussites territoriales.

Les conseillers communautaires sont restés dans le rythme. Certains « les mains dans le cambouis », d'autres « le nez dans le guidon ». Chacun, en élu responsable, a actionné les leviers du dialogue, de la mutualisation, interpellé l'avenir, porté un regard pointilleux sur les budgets, consacré du temps à l'intérêt général.

Ils ont fait de la ruralité une priorité... construit le futur sans transformer le passé.

Les cibles privilégiées permettent actuellement de hisser notre espace de vie parmi les plus performants du département.

Le PLUi et le projet santé, accompagnés de leurs déclinaisons, font vitrine. À leurs côtés : la culture... la protection environnementale... les services à la personne... la régie directe eau et assainissement... l'économie de proximité... l'installation très prochaine de la fibre... complètent ce décor de satisfaction pour les usagers et les donneurs d'ordres.

Toutes les communes ont accueilli, les bras ouverts, des subventions substantielles, déterminantes pour la réalisation de projets structurant le local.

Les associations sportives ou labellisées « d'intérêt communautaire » ont connu une considération identique.

Il convient de noter également que des entreprises ont trouvé sur notre territoire des zones économiques attractives pour développer des savoir-faire.

En cette fin de mandature, je tenais à dire aux décideurs, techniciens, familles de pensée confondues, que leurs votes, souvent unanimes, ont largement facilité l'éclosion des idées, contribué à l'attractivité de nos 11 communes. Je leur adresse compliments et félicitations.

Je ne suis pas dans l'incantation, seulement reconnaissant de la qualité du travail accompli à mes côtés.

Ma gratitude enfin à mes compatriotes, qui en pleine lumière ou plus discrètement, créent de la richesse fiscale, de l'emploi, s'engagent et musclent le tissu associatif, se battent courageusement au quotidien face à leur pouvoir d'achat révolté.

Je vous souhaite, à toutes et à tous la santé et d'excellentes vacances !

Pierre DUFOURCQ

Président de la Communauté de Communes du Pays Grenadois
Maire de Grenade sur l'Adour



> page 19

Sorties > L'agenda des prochaines animations

Journal n°21 de la Communauté de Communes du Pays Grenadois
Directeur de la publication : Pierre Dufourcq.

Rédaction : service communication du Pays Grenadois.

Conception graphique : service communication du Pays Grenadois.

Impression : Castay Imprimerie (Aire sur l'Adour).

Tirage : 3 600 exemplaires.

Crédits photos : Communauté de Communes, communes membres, Cyrille Vidal, Gilles Arroyo, Cie Pyramid, Freepik, Pixabay.

N° ISSN : 1969-0657. Dépôt légal : juillet 2019.



NUMÉRIQUE

La course au **très haut débit** se poursuit

La Région Nouvelle-Aquitaine, le Département des Landes et la Communauté de Communes ont choisi d'agir ensemble afin de financer l'accès au très haut débit pour tous les foyers du Pays Grenadois.

La mise en œuvre de ce vaste programme a été confiée au Syndicat d'équipement des communes des Landes (SYDEC).

MONTÉE EN DÉBIT

Comme cela a été le cas en 2017 à Artassenx, et en 2018 à Bordères et Lamensans puis Saint-Maurice sur Adour, Le Vignau bénéficiera ce mois-ci de la montée en débit.

Concrètement, cela signifie que les vignalais abonnés à Internet par le réseau de téléphonie fixe et raccordés à la nouvelle armoire installée par le SYDEC peuvent contacter leur fournisseur d'accès à internet et demander l'augmentation de leur débit, et ce,

sans modification tarifaire de leur abonnement.

Les sites internet www.ariase.com et www.degrouptest.com permettent également de vérifier soi-même l'évolution des débits.

FIBRE OPTIQUE

L'année prochaine, les études relatives au déploiement du réseau de fibres optiques débiteront à Bascons, Grenade sur l'Adour et Larrivière Saint-Savin avec une mise en commercialisation du réseau prévue fin 2021.

S'en suivront les communes de Cazères sur l'Adour et Maurrin qui seront traitées durant la seconde phase du programme.

QU'EN EST-IL POUR CASTANDET ET LUSSAGNET ?

Ces deux communes ne peuvent pour le moment bénéficier que d'une offre d'accès à internet par voie satellitaire, technologie la plus appropriée techniquement et financièrement.

Cependant, à l'instar d'autres communes landaises équipées de la sorte et dont les usagers réclament un accès au très haut débit, une requête a été émise auprès du SYDEC afin de proposer un déploiement fibre optique pour Castandet et Lussagnet.

La Commission Départementale Numérique s'est ainsi réunie le 12 mars dernier afin d'acter le lancement d'une consultation auprès des opérateurs de communications électroniques. Ces derniers auront à proposer des actions complémentaires à celle déjà initiée afin d'atteindre un objectif de couverture en très haut débit pour 100 % des Landais avant fin 2022.

Les conclusions de cette consultation et la décision qui en découlera sont prévues pour l'automne 2019.



Pour connaître votre couverture haut-débit, rendez-vous sur
<https://observatoire.francethd.fr>

COMMENT VA SE DÉROULER LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE ?

- 1 Le SYDEC construit le réseau** et la Société Publique Locale "Nouvelle-Aquitaine THD" (créée par le SYDEC et 6 autres départements) exploitera et commercialisera le réseau auprès des opérateurs.
- 2 Les opérateurs** (Free, Bouygues, SFR, Orange, Adista, Completel, etc...) **loueront ce réseau** à la Société publique locale Nouvelle-Aquitaine THD pour vous proposer leurs offres.
- 3 La souscription d'un abonnement** se fera donc comme sur le réseau téléphonique actuel, auprès des fournisseurs d'accès classiques.

Rien ne change, excepté le support sur lequel nos données transiteront : ce ne sera plus le réseau téléphonique mais le réseau public de fibres optiques.

Quel que soit notre lieu de résidence, le débit sera identique.

FINANCES

Un budget 2019 conjuguant rigueur et ambition

Depuis sa création en 1999, la Communauté de Communes du Pays Grenadois conjugue rigueur... ambition.

UN BUDGET 2019 EFFICACE

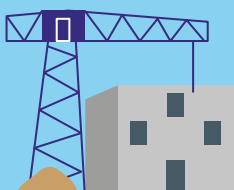
• Les taux de fiscalité sont inchangés depuis 2011.

• La **solidarité omniprésente et conséquente** apparaît dans : le développement économique... l'aménagement du territoire... le social... la culture et la tradition... le tissu associatif d'intérêt communautaire.

• Les plans de financement des 11 communes sont largement soutenus dans

l'oxygénation de leur trésorerie : dotation de solidarité, fonds de concours, prise en charge de la part communale du FPIC (Fond de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales), enveloppe spécifique en faveur des communes non pourvues d'assainissement collectif.

Budget d'équipements



Tourisme, culture
et patrimoine

1 670 000 €

Construction de la Maison
de la Course Landaise,
construction de l'École de Musique



Développement économique
et aménagement du territoire

1 459 994 €

Numérique, habitat intergénérationnel,
étude de circulation de Grenade sur l'Adour,
PLUi, PLH, voirie



Fonds de concours
aux communes

525 000 €



Environnement

35 000 €

GEMAPI,
déchets de venaison



Services généraux

32 000 €

Bâtiments, matériel divers, étude
de diagnostic scolaire, remboursement
de la dette, etc...

Financé par :

- 88 % d'excédents de trésorerie capitalisés,
- 11 % de dotations de l'État,
- 1 % d'autres subventions.

BUDGETS
ANNEXES

Zones d'activités
717 346 €



Office de Tourisme
108 568 €



Eau
1 454 294 €



Assainissement
1 930 265 €



Budget de fonctionnement



Financé par :

- 47 % d'excédents de trésorerie capitalisés,
- 42 % de fiscalité des ménages et des entreprises,
- 7,5 % de dotations de l'État,
- 2 % d'adhésions des usagers aux services publics,
- 1,5 % d'aides de partenaires (Département, Région, CAF, etc...).

CIAS
888 998 €



URBANISME

PLUi : avant-dernière étape

Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) a franchi une étape primordiale à l'occasion du Conseil communautaire du 29 avril dernier. Trois ans et demi après le commencement des travaux, la première version du projet a été validée.

Cette décision fait suite aux deux réunions publiques organisées à Bascons et Grenade sur l'Adour (les 9 et 11 avril) dont l'objectif était de permettre aux élus d'expliquer, devant 110 participants, leurs choix d'aménagement du territoire (le zonage urbain notamment), en tenant compte de la réglementation et du contexte local.

Les 11 conseils municipaux du territoire ont validé ce dossier qui est désormais consultable, dans son intégralité, au siège de la Communauté de Communes du Pays Grenadois ainsi que dans chaque mairie.

UN TRAVAIL QUI N'EST PAS TOUT À FAIT ACHEVÉ

Le contenu du projet de PLUi doit

être étudié, jusqu'en septembre, par toutes les personnes publiques dites "associées" (services de l'État, Département, chambres consulaires, etc...). Il sera ensuite soumis à enquête publique (courant octobre ou novembre). C'est dans ce cadre que le commissaire-enquêteur prendra le relais, en proposant des permanences aux habitants souhaitant émettre d'ultimes observations.

"L'urbanisme est un outil primordial pour le développement du territoire.

Aujourd'hui, l'élaboration du PLUi touche à sa fin. Une enquête publique aura lieu courant octobre 2019."

Au terme de ces procédures, les élus de l'assemblée communautaire et les bureaux d'études opéreront d'éventuels derniers ajustements sur ce document, lequel sera définitivement approuvé pour être appliqué en mars 2020.

Enquête publique du PLUi : comment participer ?

L'enquête publique se déroulera courant **octobre ou novembre 2019**. Elle sera conduite par un commissaire-enquêteur qui tiendra plusieurs permanences à l'attention du public.

Pendant toute la durée de l'enquête, vous pourrez consigner vos observations **sur les registres sous format papier** qui seront mis à votre disposition dans les mairies du territoire ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes du Pays Grenadois.

Vos remarques pourront également être envoyées **par courriel** ou **par correspondance postale** adressée au commissaire-enquêteur.

Attention, pour être prises en compte, toutes les demandes et observations devront être faites pendant la durée de l'enquête publique dont les dates officielles seront très prochainement communiquées par voie de presse, affichage et sur les sites internet des collectivités du Pays Grenadois.

"En mars 2020, le PLUi sera approuvé et deviendra exécutoire sur l'ensemble du territoire du Pays Grenadois. Il remplacera les documents d'urbanisme des communes."



Réunion publique du 11 avril 2019 à Grenade sur l'Adour



Panneau d'information dédié au PLUi au siège communautaire

Que contient le dossier de PLUi ?

Le dossier de PLUi est public et consultable par tous au siège communautaire, dans les 11 mairies du territoire ainsi que sur le site internet www.cc-paysgrenadois.fr (rubrique PLUi). Il est composé de 8 parties.



UN RAPPORT DE PRÉSENTATION

Il comprend un diagnostic territorial et un état initial de l'environnement. Il explique et justifie les choix retenus pour établir le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, le zonage et le règlement.



UN PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Il traduit la vision politique du Pays Grenadois pour les années à venir et définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme (habitat, revitalisation des centres-bourgs, valorisation patrimoniale, protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, etc...).



DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

Elles fixent les principes d'aménagement des futures extensions urbaines (zones AU : futurs lotissements). Elles sont établies en lien avec les communes et dans le respect du PADD. Les OAP comprennent des dispositions portant sur l'organisation de la voirie, des espaces verts, des réseaux, etc...



DES PLANS DE ZONAGE

Cartographies définissant les différentes zones de chaque commune du Pays Grenadois. Zones urbaines, zones à urbaniser, zones agricoles, zones naturelles, etc...



UN RÈGLEMENT

Il fixe les règles d'urbanisme (destination des constructions : que peut-on construire et de quelle manière ?) en lien avec les différentes typologies de zonage.



DES ANNEXES

Elles contiennent des informations et prescriptions complémentaires au PLUi telles que les servitudes d'utilité publique et d'urbanisme, les emplacements réservés, les réseaux d'eau, d'électricité et de gaz, les risques ou encore les schémas d'assainissement.



DES DÉLIBÉRATIONS

Il s'agit des différentes délibérations relatives à toute la procédure d'élaboration du PLUi prises dans le cadre des réunions de conseil communautaire.



UN BILAN DE CONCERTATION

Il regroupe le contenu des registres d'observations mis à disposition du public, l'exposition permanente affichée dans les communes, les différentes opérations de communication réalisées (articles de presse, affichage, bulletins d'information, internet, etc...).

URBANISME

Quelle réglementation pour installer sa pergola ?

Voici venu l'été et le temps des pergolas. Ces structures extérieures ont plus d'un tour dans leurs sacs pour nous séduire. Un peu d'ombre au jardin, une atmosphère douce et fraîche pour les repas, une protection contre les regards indiscrets mais quelles autorisations demander pour l'installation de ces petites constructions ?

En tant qu'aménagement extérieur, la pergola est particulièrement versatile. Elle peut aussi bien être adossée à un mur de la maison qu'autoportée, c'est à dire ne touchant aucune construction. En fonction du type de pergola choisi mais aussi de ses dimensions et des règles d'urbanisme locales, les autorisations diffèrent.

D'une manière générale, c'est la taille de la pergola qui va déterminer les obligations qui incombent au propriétaire.

La surface à prendre en considération est l'emprise au sol (projection verticale du volume de la construction). Si

cette surface est inférieure ou égale à 5 m² et que la pergola n'est pas reliée à une construction existante, aucune démarche administrative n'est nécessaire. Toutefois, la pergola devra être conforme aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur telles que le PLU ou le règlement du lotissement. Si l'emprise au sol est comprise entre 5 et 20 m², alors une déclaration préalable de travaux sera à demander. Au-delà de 20 m², il sera

nécessaire de déposer un permis de construire.

QUELS RISQUES EN CAS DE NON-RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION ?

Le non-respect de la réglementation sur les permis de construire est un délit pénal pouvant conduire à une amende minimale de 1 200 € qui peut être portée à 300 000 € en plus de la démolition de l'ouvrage. De quoi réfléchir à deux fois !

OÙ TROUVER CONSEIL ?

Il n'est pas toujours simple de comprendre les subtilités des différentes réglementations. Alors, avant de vous lancer dans un projet de ce type, n'hésitez

pas à prendre renseignement auprès de la mairie de votre commune de résidence.

Qu'est-ce qu'une déclaration préalable de travaux ?

La déclaration préalable de travaux est une **procédure officielle** obligatoire concernant les « constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis de construire comprenant ou non des démolitions ».

Il s'agit en fait d'une **forme simplifiée du permis de construire et du permis d'aménager**, applicable aux petits projets. Ce dossier permet à l'administration de vérifier que le projet respecte les règles d'urbanisme en vigueur dans la commune où il se situe.

Que comporte ce dossier ?

- un formulaire de renseignements,
- le plan de situation du terrain,
- le "plan de masse" des constructions à édifier ou à modifier,
- le "plan de coupe" du terrain et de la construction,
- et enfin en cas de travaux, installations et aménagements, un croquis et un plan coté dans les trois dimensions.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Revitalisation des centres-bourgs : le nouvel enjeu

Phénomène d'ampleur nationale, la désertification des centres-bourgs fait perdre aux territoires ruraux leur rôle de centralité. Pour autant, nos centres-bourgs ont de nombreux atouts propices à la qualité de vie des habitants, à la cohésion sociale et au développement économique local.

Affirmation politique forte du PLUi, notamment dans le cadre de son Projet d'Aménagement et de Développement Durable, la revitalisation du centre-bourg de Grenade sur l'Adour est un enjeu partagé entre les élus du conseil municipal et ceux de l'assemblée communautaire.

L'attractivité résidentielle du territoire dépend en effet du maintien et du renforcement d'une offre de services publics et marchands qui anime le territoire.

Afin de se doter d'un cadre d'actions stratégiques et de relever ce défi, la Communauté de Communes accompagne la mairie de Grenade sur l'Adour dans l'élaboration d'un plan de référence.

Ce document prendra la forme d'une ***feuille de route qui déterminera les projets à mettre en œuvre*** sur un ensemble de 4 thématiques :

- cadre de vie,
- mobilités,
- habitat,
- commerces.

Ce travail permettra d'agir sur les conditions de revitalisation de la commune, dans ***une démarche concertée avec ses forces vives (associations, professionnels).***

Concrètement, il s'agira par exemple

(traitement de l'espace public, mobilier urbain, ...) qui embelliront la ville et valoriseront son caractère patrimonial (cœur de bastide) et naturel (berges de l'Adour). Les questions de mobilités (piétonisation du centre et des quartiers, amélioration du stationnement) et de sécurisation des déplacements (traversée de la commune le long de la D824) seront largement développées. L'habitat (lutter contre le parc de logement vacant et dégradé) et l'économie (quels outils pour redynamiser l'offre commerciale et déterminer un équilibre de l'activité sur la commune), sujets de compétence communautaire, seront aussi pris en compte pour disposer d'une approche globale.

Doté d'un tel document de cadrage, les élus locaux pourront négocier l'octroi de subventions auprès des partenaires institutionnels tels que le Département, l'Etat et la Région.

Les prochaines équipes d'élus locaux de la commune et de l'intercommunalité auront à décliner ce projet sur le(s) mandat(s) à venir.

Sécurisation des déplacements le long de la D824, piétonisation, redynamisation de l'offre commerciale, lutte contre les logements vacants, stationnement feront partie des points abordés.



ENVIRONNEMENT

La chasse aux déchets de venaison

Les prélèvements de grand gibier génèrent chaque année près de 11 tonnes de déchets de venaison sur le territoire. Sensibilisés à la question de la salubrité publique et conscients des conséquences de contaminations potentielles, les maires du territoire ont constitué un groupe de travail pour répondre à une sollicitation des Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) quant à l'élimination de ces déchets.

À la chasse, le prélèvement d'un animal induit pour le chasseur la nécessité d'éviscérer et de découper le gibier en vue de sa consommation. Il délaisse ainsi un certain nombre de déchets dissociables en deux catégories. Il y a tout d'abord les viscères qui comprennent l'estomac, le tube digestif ou encore la vessie, puis les restes de découpes qui se décomposent plus

difficilement comme la peau, les poils, les os ou la tête.

QUE DIT LA LOI ?

En matière de réglementation, aucun cadre légal relatif à la collecte et à l'élimination de sous-produits d'animaux n'est acté. Seules des préconisations sont faites.

À ce titre, le Code rural français préconise uniquement "l'élimination par équarrissage des sous-produits d'animaux classés gibier au-delà d'un poids supérieur à 40 kilos".

L'INTERCOMMUNALITÉ S'ENGAGE

Un projet de collecte, présenté aux ACCA du Pays Grenadois, a pris forme. Courant mars, la Communauté de Communes a effectivement ajouté à ses statuts la compétence facultative "collecte et élimination des déchets de venaison".

D'ici la fin de l'année, un site de collecte mutualisé devrait voir le

jour sur le territoire. Il prendra place sur l'espace de l'ancienne déchetterie de Grenade sur l'Adour, propriété de la Communauté de Communes.

Trois bacs de récupération y seront installés. L'enlèvement et l'élimination des déchets seront ensuite confiées à un prestataire extérieur.



Rappel des bonnes pratiques en matière de traitement de la venaison du grand gibier sur le lieu de chasse

- 1 éviscérer rapidement (3 heures au plus après le tir),
- 2 ne pas traîner le gibier au sol,
- 3 manipuler le gibier avec des gants jetables,
- 4 employer un couteau muni d'une lame fixe ou bien affûtée,
- 5 laisser reposer la venaison dans une chambre froide ou à défaut sous un filet avant de la découper,
- 6 une fois le travail achevé, se laver les mains avec un antiseptique,
- 7 procéder au traitement des déchets de venaison.

La coordination des enlèvements et nettoyages des bacs sera quant à elle assurée par des volontaires de l'ACCA grenadoise.

"Cette nouvelle compétence sera intégralement financée par la Communauté de Communes."

Le budget prévisionnel de cette opération s'élève à :

- 6 500 € H.T. en investissement (acquisition des bacs de collecte) et,
- 5 000 € TTC par an en fonctionnement (prestation de collecte et d'élimination de 11 tonnes de déchets, ouverture d'un compteur d'eau, consommation d'eau, cadenas).

PRÉVENTION

Protection contre les inondations : comment ça marche ?

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Ce phénomène constitue un risque majeur quel que soit le territoire concerné. Le bassin de l'Adour est évidemment exposé à ce risque.

Le climat, la morphologie et la géologie du bassin de l'Adour exposent le Pays Grenadois à divers types de crues telles que crues torrentielles, crues de plaine, ruissellements ou remontées de nappes phréatiques.

Pour gérer ces risques, la Communauté de Communes a délégué l'exercice de la compétence "prévention des inondations" à l'Institution Adour (Etablissement Public Territorial de Bassin).

1. LA VIGILANCE

Pour anticiper les crues, le Service de Prévision des Crues Gironde Adour Dordogne analyse la situation hydro-météorologique, élabore des prévisions et transmet des bulletins d'information qui sont ensuite publiés en ligne sur Vigicrues puis transmis aux préfectures et services d'incendie et de secours concernés. Les préfectures alertent alors les mairies qui préviennent à leur tour la population.

2. LES PREMIÈRES DISPOSITIONS

Les mairies et différents partenaires ont mis en place des dispositifs lors des dernières crues. Ainsi, des procédures sont établies pour barrer des routes, fermer des parkings, actionner des pompes afin d'éviter que l'eau de l'Adour ne remonte par le réseau d'eaux pluviales et donner des consignes dans les endroits les plus exposés.



3. LES MESURES DE PROTECTION

Cinq digues (trois à Grenade sur l'Adour, une à Larrivière Saint-Savin, une à Cazères-Bordères-Renung) et de petits ouvrages nous protègent contre les crues majeures.

Une étude avant-projet de confortement de la digue de Pénich-Laburthe à Larrivière-Saint-Savin est actuellement menée par l'Institution Adour.



Pour connaître les réflexes à adopter en cas d'inondation, rendez-vous sur :
<https://www.gouvernement.fr/risques/inondation>

ou consultez la fiche INPES « En cas d'inondation : adoptez les bons réflexes ! » :
<http://inpes.santepubliquefrance.fr/CFESBases/catalogue/pdf/1108.pdf>

4. LA GESTION DE CRISE

Les maires mettent en œuvre des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) ou, à défaut, les mesures de protection nécessaires. Les PCS déterminent l'organisation à adopter pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques identifiés.

5. PAS DE TAXE SUPPLÉMENTAIRE

La taxe GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (Gemapi), dite aussi taxe inondation, est une taxe additionnelle aux taxes d'habitation, foncières (bâti et non-bâti) et de cotisation foncière des entreprises.

"Cette taxe facultative pouvant aller de 0 à 40 € par habitant n'est pas prélevée sur le territoire du Pays Grenadois car autofinancée par la Communauté de Communes."

Le site vigicrues.gouv.fr



- rassemble les stations de **mesures de hauteur d'eau et de débit** présentes sur le territoire national,
- indique les **niveaux de vigilance** inondation.

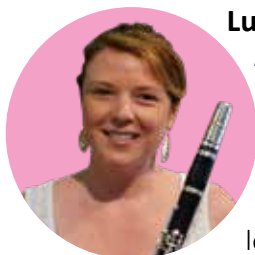
Toutes ces données sont consultables par le grand public.



ÉCOLE DE MUSIQUE

Nos professeurs ont plus d'une corde à leur arc

Qu'ils soient chanteurs ou musiciens, les professeurs de l'école de musique intercommunale ont tous du talent. Découvrez de quelle façon certains vivent leur passion au-delà de l'établissement d'enseignement artistique du Pays Grenadois.

**Lucie Tastet**

Professeure de clarinette, de formation musicale et responsable pédagogique

C'est au Conservatoire des Landes qu'elle s'est formée. Outre sa casquette d'enseignante musicale, elle assure le suivi de la scolarité de l'ensemble des élèves, coordonne les actions artistiques et participe à l'élaboration de la vie culturelle de l'école de musique. Elle enseigne également à Saint-Pierre du Mont et Haut-Mauco. En parallèle, elle est directrice d'orchestre au sein de l'Union Musicale Samadétoise et dirige le groupe montois Cocktail Music qui se produit lors d'animations festives.

**Julien Garcia**

Professeur de batterie et percussions

Après six ans d'études au Conservatoire de Bordeaux, avec à la clé, une médaille d'or en percussions classiques et l'obtention du diplôme d'État de percussions au pôle d'enseignement supérieur de musique et de danse, il est nommé percussionniste supplémentaire à l'Opéra de Bordeaux. Il est depuis 2011 professeur au Conservatoire des Landes et, depuis l'an dernier, directeur musical de l'Orchestre d'Harmonie du Cap de Gascogne. Il a participé à de nombreuses représentations publiques dont le festival Jazz in Marciac. Il est également l'auteur de plusieurs ouvrages d'apprentissage méthodologique de la batterie et de la caisse claire.



ET AUSSI...

Julien Cloup, professeur de flûte traversière, de formation musicale et responsable pédagogique,

Nicolas Rieppi, professeur de saxophone et de formation musicale.

**Julien Villetorte**

Professeur de guitare

Artisan chansonnier tout terrain, Julien Villetorte, outre sa casquette de professeur à l'école de musique, nous invite dans son univers à travers Paminondas, son nom de scène.

Seul en scène avec sa guitare, il offre un répertoire de chansons françaises originales, faites maison, note après note, mot après mot, à la sueur de son cœur. Sa plume tantôt joueuse, tantôt sérieuse s'amuse et se livre avec complicité. On a pu le voir en première partie d'Okploïde, des Naïves New Beaters ou bien encore de Tété. Un auteur/compositeur/interprète que vous pouvez découvrir sur la plateforme Youtube sur laquelle il publie régulièrement ses clips.

**Sylvain Larrazet**

Professeur de trombone et de tuba

Originaire de Souprosse, il a été formé au Conservatoire des Landes puis à celui de Bordeaux. Il a joué plusieurs années dans l'orchestre d'harmonie municipale de cette même ville ainsi qu'au sein du Brass Band avec qui un album studio a été enregistré. Il est actuellement membre du quatuor de cuivres QAC 40 et du groupe de rock Pastors of Muppets avec lequel il s'est produit dans de nombreux festivals, notamment le Hellfest.



Esther Roubéix

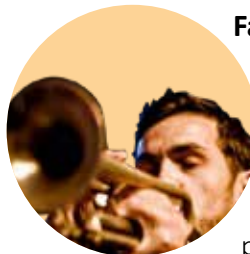
Professeure de piano



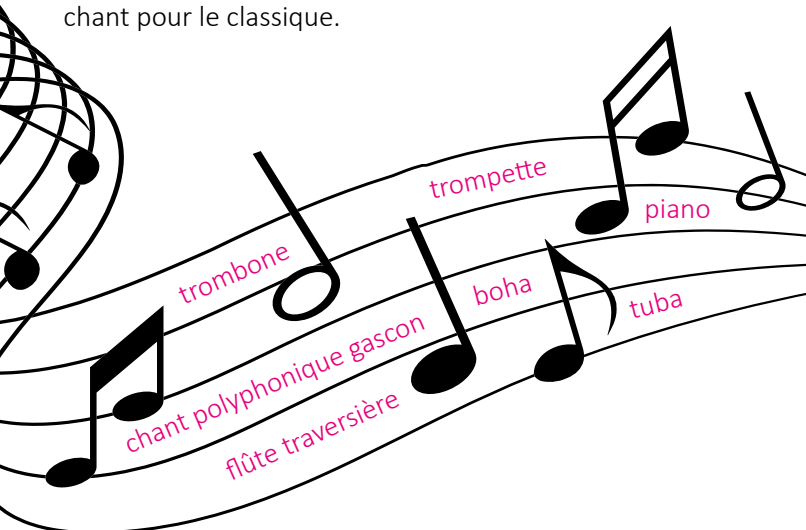
Formée au sein d'une Ecole de Musique Municipale Agréée au cœur de l'Ardèche, elle poursuit son cursus musical au Conservatoire de Chambéry. Sensible aux troubles physiques des musiciens (y ayant elle-même été confrontée), elle s'intéresse aux formations proposées par la Médecine des Arts. Elle met donc un point d'honneur à surveiller la posture, l'attitude, la gestuelle de ses élèves. Variant les différents styles musicaux, elle aime faire découvrir à ses élèves le large éventail du répertoire pianistique avec un penchant pour le classique.

Fabien Deyts

Professeur de trompette

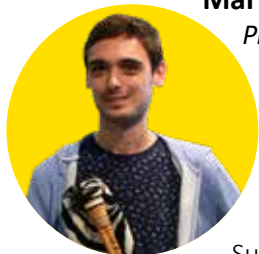


Trompettiste, auteur/compositeur, il débute la trompette dès l'âge de 8 ans et poursuit ses études au CNR de Bordeaux/Musicologie où il obtient divers prix puis au Conservatoire Musikene de San Sebastian dans la classe de jazz au côté de Chris Kase. Très vite, il goûte à d'autres horizons comme le jazz et la musique latine qui lui ont permis de jouer sur de nombreuses scènes nationales et internationales au sein de divers groupes tels que Salsa Illegal, Romu Quartet, Feldub, Train's tone, et After Infinity Orchestra. Il a également autoproduit trois albums intitulés "Vent d'eyts souffle sa campagne", "Le souffle continue" et "Ké Ba".



Martin Lassouque

Professeur de boha (cornemuse landaise) et d'accordéon diatonique



D'abord formé au Conservatoire des Landes où il se spécialise en musique traditionnelle gasconne, il poursuit sa formation au Pôle d'Enseignement Supérieur de la Musique et de la Danse de Bordeaux et obtient le Diplôme d'Etat de professeur de musique. Sa pratique, fortement imprégnée par la langue gasconne, le chant et la danse, rejaillit dans sa vie artistique notamment au sein des groupes Le Plaque et Trencadit. À travers ces deux groupes, il se produit régulièrement sur scène. Il a également participé, aux côtés de joueurs de boha, de percussionnistes et de chanteurs, à l'enregistrement d'un très bel album paru en juillet 2018 et intitulé Bohas Orchestra : Cornemuses Landaises et Couleurs Gasconnes.

Une nouvelle école va voir le jour

2013, la Maison de l'Enfance.

2014, la Maison des Jeunes.

2015, le siège administratif de la Communauté de Communes.

2016, le local technique.

2020-2021... ? Une école de musique intercommunale !

Depuis la prise de compétence "création et gestion d'une école de musique communautaire" en 2013, les cours sont dispensés sur trois pôles de proximité (Grenade sur l'Adour, Castandet et Cazères sur l'Adour) dans des locaux peu adaptés à la pratique musicale.

Le nombre d'élèves augmente chaque année et l'engouement autour de la pratique musicale est bien là !

Fort de ce constat, **les élus communautaires ont validé la construction d'une école de musique sur le terrain vacant situé entre la Maison de l'Enfance et le local technique**, route de Villeneuve à Grenade sur l'Adour.

Le choix s'est porté sur ce site car il offre la possibilité de mutualiser des salles de l'Accueil de Loisirs pour les cours individuels d'instrument, réduisant ainsi les surfaces à construire et donc l'enveloppe budgétaire.

De plus, la Maison de l'Enfance dispose de peu d'espaces extérieurs abrités : le projet architectural de l'école de musique pourra comporter un préau faisant la liaison entre les deux bâtiments ainsi utilisable par les deux services, et ce, toujours dans l'idée de répondre aux besoins des structures, tout en mutualisant des espaces et donc en optimisant les dépenses d'argent public.

NATURE & BIODIVERSITÉ

Fête des Saligues, un évènement qui séduit

Le 25 mai dernier et pour la sixième année consécutive, la Communauté de Communes donnait rendez-vous aux amoureux de la nature et de la biodiversité sur le site naturel majeur de son territoire : les Saligues de l'Adour.

MAIS C'EST QUOI LES SALIGUES DE L'ADOUR ?

Il s'agit d'un site naturel d'intérêt régional reconnu pour sa flore et sa faune caractéristiques des milieux humides.

Dans ce site d'une superficie totale de 220 hectares, les divagations de l'Adour ont engendré une végétation particulière liée à l'instabilité des milieux, allant d'herbiers immergés jusqu'aux chênaies, en passant par divers stades herbacés et arbustifs.

D'une richesse biologique importante, autant pour l'avifaune (migrateurs, hivernage, mais également sédentaires) que pour la faune terrestre (loutres, visons, etc...) ou aquatique (tortues cistudes, crapauds calamites, etc..), il s'agit d'un milieu à préserver que la

Communauté de Communes tient à faire découvrir au grand public.

Voilà pourquoi, chaque année, au mois de mai, une journée d'animations gratuites consacrée à la nature et à la biodiversité est organisée sur la commune de Cazères sur l'Adour, en plein cœur de cet espace remarquable.

QUE PEUT-ON FAIRE LE JOUR DE CETTE FÊTE ?

Cette année, 17 animations étaient proposées :

- découverte de la faune des Saligues,
- atelier sur les spécificités de l'Adour,
- promenade bucolique en calèche,
- canoë, kayak et paddle sur le plan d'eau,
- balade à poney pour les enfants,
- observation de la biodiversité locale,
- land'Art (mandala nature éphémère),
- initiation au tir à l'arc,
- atelier sur l'usage de l'eau à la maison,
- atelier "Réduisons nos déchets",
- animation lecture autour des oiseaux,
- fabrication de cordes d'instruments de musique en boyaux,
- découverte des techniques de pêche,
- atelier Gaïa (gravière),
- découverte des Saligues en trottinette électrique,
- atelier grainothèque : partage de graines (fleurs, fruits et légumes),
- grimpe aux arbres.



Rendez-vous l'année prochaine pour la septième édition !

LA FÊTE DES SALIGUES EN CHIFFRES...

1 espace naturel remarquable répertorié au sein du Réseau Aquitaine Nature

1 évènement labellisé "Fête de la Nature" (label national)

400 visiteurs, **17** stands, **7** heures d'animations "nature"

"Une manifestation alliant sensibilisation et animations ludiques résolument adoptée par le public familial."

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Des **services** au plus près des besoins des usagers

Pour répondre aux besoins des citoyens éloignés des administrations publiques, la Communauté de Communes du Pays Grenadois propose, en un même lieu, une offre de proximité à ses administrés.

UN ACCÈS AUX PREMIÈRES ORIENTATIONS ET INFORMATIONS

Relais entre vous-même et les institutions publiques, la Communauté de Communes vous permet de réaliser vos démarches de la vie quotidienne dans un cadre aménagé, confidentiel et proche de chez vous.

De l'information transversale de premier niveau à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, vous trouverez à la fois un interlocuteur privilégié et des outils numériques.

CONCRÈTEMENT, QUELS SONT LES SERVICES PROPOSÉS ?

Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement pour tout ce qui est lié :

- **à l'emploi et à la formation :**

L'Espace Emploi vous accueille le lundi matin et le jeudi matin (de 9 heures à midi) pour vous guider dans vos recherches, élaborer votre CV, vous aider à rédiger vos lettres de motivation, vous orienter dans les procédures Pôle Emploi, vous mettre en relation avec des employeurs locaux ou des organismes spécialisés dans la recherche d'emploi, etc...

Les entreprises peuvent également se rapprocher de cette structure pour diffuser leurs offres d'emploi.

- **aux aides et prestations sociales :**

Une assistante sociale du Conseil Départemental est présente le lundi après-midi, le mardi matin, le jeudi matin et le vendredi après-midi. Elle reçoit sur rendez-vous et a pour principale mission d'aider les familles

les plus démunies ou rencontrant des difficultés passagères.

- **aux démarches administratives en ligne :**

L'Atelier Multiservices Informatique, ouvert du mardi au samedi, est un espace public numérique ouvert à tous et équipé de postes informatiques, du wifi, d'une imprimante et d'un scanner. Un animateur multimedia vous y accueille et peut vous aider à utiliser les services en ligne pour accomplir vos démarches administratives dématérialisées.



- **au règlement d'un conflit :**

Un conciliateur de justice, dont le rôle est essentiellement d'aider deux personnes (physiques ou morales) à trouver un accord amiable pour le règlement d'un conflit (voisinage, logement, contrat de travail, problèmes d'impayés, malfaçons de travaux, etc...), reçoit gratuitement sur rendez-vous chaque 2^{ème} vendredi du mois, de 14 heures à 17 heures.

Le conciliateur de justice n'intervient pas dans tous les domaines de la vie quotidienne : il ne peut pas

être sollicité en cas de conflit avec l'administration, les impôts ou l'état civil. Il faudra alors faire appel au médiateur de la République.

Un espace mutualisé à destination des citoyens



accueil,
information,
orientation



mise en
relation



accompagnement
aux démarches
administratives



aide à l'utilisation
des services en
ligne et des outils
numériques

Plus d'infos au 05 58 45 44 42.



PATRIMOINE LOCAL

La course landaise aura bientôt sa maison

En juin 2018, la Communauté de Communes, en partenariat avec la commune de Bascons, lançait une réflexion sur le transfert en cœur de village du site consacré à la course landaise. Un projet visant à offrir davantage de visibilité au musée et à le moderniser pour mieux répondre aux demandes du public.

UNE MAISON DE LA COURSE LANDAISE SE DESSINE

Cette opération s'inscrit dans la logique actuelle des politiques de développement territorial que sont le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et le PLUi (Plan Local d'Urbanisme inter-communal). Cette Maison de la Course Landaise constituera, par ailleurs, un facteur influant pour la revitalisation du centre-bourg de Bascons dont un programme de réaménagement est déjà prévu dans les mois à venir.

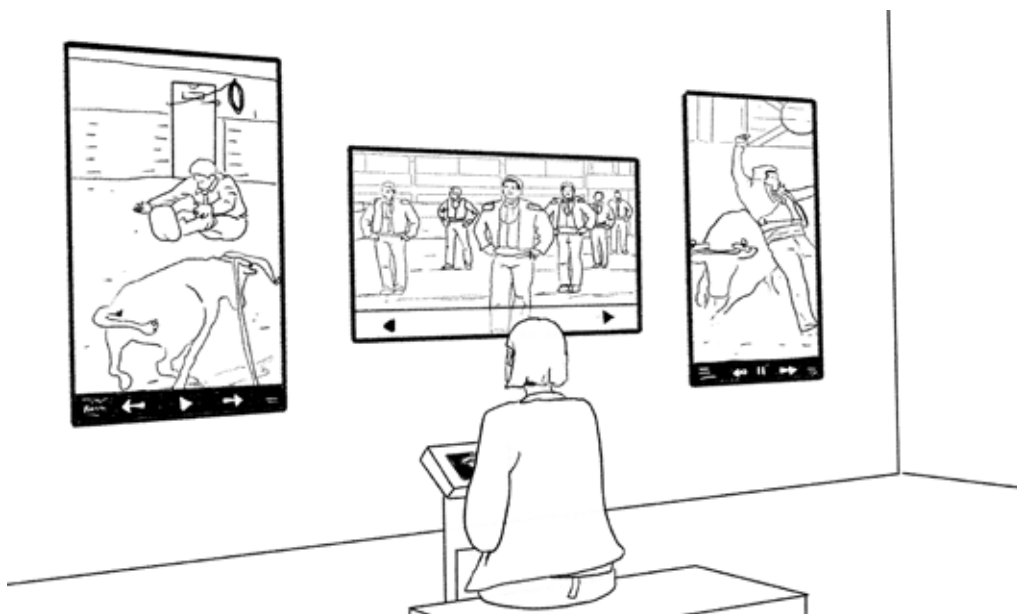
POURQUOI UN TEL PROJET ?

La Maison de la Course Landaise vise 4 objectifs :

- Traduire l'authenticité de la course landaise en tant que facteur identitaire gascon **en assurant sa transmission et sa promotion** et ce, de la manière la plus fidèle, attractive et dynamique possible.
- Proposer un **lieu de vie interactif**

où le visiteur devient acteur de son expérience : lui faire vivre les sensations de l'arène grâce à une mise en situation virtuelle !

- Constituer une **offre touristique de dimension régionale**.
- Faire office de **vitrine pour les non-initiés** et un **lieu de mémoire pour les passionnés**.



A L'HEURE DU NUMÉRIQUE

La Maison de la Course Landaise prendra place dans un immeuble de caractère situé en cœur de bourg de Bascons : l'ancien Presbytère.

De nombreux aménagements seront nécessaires pour satisfaire les visiteurs et répondre aux exigences actuelles notamment en matière de nouvelles technologies.

Les premières esquisses de ce projet prévoient :

- un rez-de-chaussée composé d'un **point accueil**, d'une **boutique** et d'une **vitrine de la course landaise** proposant des vidéos d'ambiance, des vitrines de présentation d'objets et des écrans

présentant l'actualité coursayre ;

- une **salle polyfonctionnelle** réservée aux activités pédagogiques et culturelles (ateliers, conférences, rencontres, etc...) ;
- à l'étage, un **espace territoire** : ancrage géographique et historique de la course landaise avec carte interactive ;
- puis un **espace témoignages** : mur d'écrans diffusant la parole des acteurs, passionnés et organisateurs ;
- un **espace documentation** : pièce co-conning où se poser pour lire, regarder de photos, dessiner, etc... ;
- enfin, un **espace immersif** pour vivre les sensations de l'arène grâce au virtuel.

ENFANCE - JEUNESSE

Un Projet éducatif territorial renouvelé

Le Projet Educatif de Territoire (PEdT), document de référence sur la politique petite enfance, enfance et jeunesse menée par les élus, a été renouvelé le 5 septembre dernier pour la période 2018-2021.

QU'EST-CE QU'UN PEDT ?

Le Projet Educatif de Territoire formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de **proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité en lien avec le cursus scolaire.**

Ce contrat passé entre une collectivité et l'État est conclu pour une durée de trois ans. Dans l'intérêt de l'enfant, ce document doit favoriser, l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités de loisirs, périscolaires et extrascolaires. Il est le garant d'une meilleure mise en cohérence éducative de l'offre existante sur le territoire auprès des 0-25 ans.

QUELLES SONT LES ORIENTATIONS ÉDUCATIVES DU PEDT DU PAYS GRENAOIS ?

Le Projet Educatif territorial du Pays Grenadois s'articule autour de 5 axes :

- **développer une offre éducative de qualité** (diversification de l'offre, utilisation des ressources du territoire, plan de formation des agents),
- **permettre au plus grand nombre d'accéder à l'offre éducative** (politique tarifaire accessible, facilitation de l'accueil des enfants ayant des difficultés particulières),
- **conforter les valeurs du vivre ensemble et de la citoyenneté** (mise en place d'actions de solidarité, de rencontres intergénérationnelles),

- **favoriser la réussite éducative** (instauration de temps d'échanges entre enseignants, animateurs et coordinateur enfance-jeunesse, développement de passerelles avec les projets d'écoles),

- **développer le partenariat avec le milieu associatif** (sollicitation des associations pour les projets enfance-jeunesse, relais d'informations sur les associations existantes auprès des enfants),

- **renforcer la fonction information-communication** (mise en place d'outils de communication permettant aux familles de bien identifier les structures enfance-jeunesse, relais de l'information relative aux structures et aux projets du territoire.



L'évaluation du projet se fera au travers de l'observation et du suivi d'indicateurs quantitatifs (taux de fréquentation des structures enfance-jeunesse, évolution du nombre de licenciés dans les associations partenaires, etc...) et qualitatifs (degré de satisfaction des enfants et des familles, qualité des interventions, etc...).

"L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources du territoire, afin d'offrir à chaque enfant et à chaque jeune un parcours éducatif cohérent et de qualité."



Le Plan mercredi est un label qui soutient le développement d'accueils de loisirs de qualité. Il est mis en place par l'État et les Caisses d'Allocations Familiales depuis la rentrée 2018.

La Communauté de Communes l'a obtenu le 5 septembre 2018.

Concrètement, de quoi s'agit-il ?

C'est un accueil de loisirs organisé par la Communauté de Communes. Cet accueil propose des activités :

- à forte ambition éducative (artistiques, scientifiques, sportives, numériques, civiques, éco-citoyennes, etc...),
- dans le respect des goûts et du rythme de l'enfant,
- en dialogue avec les écoles et en lien avec chaque territoire.

Pour qui ?

Tous les enfants scolarisés de la maternelle au CM2, y compris ceux en situation de handicap.

Quand ?

Chaque mercredi en période scolaire.



SOCIAL

Comment s'occuper quand on est senior ?

Si la retraite marque la fin de son activité professionnelle, cette période de vie permet également de se concentrer sur de nouvelles occupations. Il existe nombre d'activités collectives adaptées aux seniors, des activités ludiques et variées que le service Animation Seniors du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) s'efforce de mettre en place tout au long de l'année.



LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT, UNE PRIORITÉ

Avec l'avancée en âge, de nombreuses personnes se sentent de plus en plus seules. Un phénomène causé par plusieurs facteurs tels que :

- le départ à la retraite : modification majeure du rythme de vie,
- la perte du conjoint,
- la baisse des revenus qui entraîne la diminution des liens sociaux (commerçants, associations, etc...),
- la perte d'autonomie (difficultés à se déplacer),
- ou encore l'éloignement géographique familial.

DES ACTIVITÉS POUR SE SENTIR MOINS SEUL(E)

L'isolement n'est pas une fatalité. Pour

l'éviter, il est important de rester actif et de se sentir utile. Les relations humaines sont la clé de cette réussite.

Le service Animation Seniors du CIAS y contribue depuis plusieurs années en développant des animations incitatives et attractives auprès des personnes âgées de 55 ans et plus. Une mission assurée par Mathilde Dauga sur l'ensemble du territoire du Pays Grenadois.

Un programme d'animations est ainsi proposé tout au long de l'année. Visites de musées, sorties cinéma, ateliers cuisine, activités intergénérationnelles, pique-niques, "cafés papot'âge", balades champêtres, après-midi jeux de société, accompagnement à des spectacles... ne sont qu'un échantillon de ce qui est organisé en direction des seniors.

DES VISITES DE COURTOISIE

Mathilde se déplace également au domicile des seniors les plus isolés. En particulier chez ceux qui sont excentrés des cœurs de villages ou qui sont dans l'impossibilité de se déplacer par



leurs propres moyens.

Il s'agit de simples visites de courtoisie, de quelques instants passés à jouer à un jeu de société, à faire une promenade, à discuter, autrement dit un temps de loisir et de plaisir partagé.

PRÉVENTION

Des ateliers de prévention sont régulièrement organisés par le service Animation Seniors. Des thématiques telles que la santé, la nutrition, l'hygiène, la sécurité et l'aménagement du domicile y sont abordées.

En parallèle, des actions de surveillance en période de canicule ou de grand froid sont organisées.

Hommage à Benoît Voisin, agent du CIAS durant 10 ans

Il y a quelques jours, la Communauté de Communes et le CIAS du Pays Grenadois partageaient la tristesse de la famille et des proches de Benoît Voisin, tragiquement disparu à l'aube de son départ à la retraite.

Entré dans la collectivité en juin 2009 afin d'assurer les petits travaux de bricolage et de jardinage chez les usagers du CIAS, il était un agent rigoureux, serviable et consciencieux.

Homme bienveillant et attentionné, il accomplissait ses missions avec professionnalisme et était fort apprécié des 75 bénéficiaires réguliers chez qui il intervenait.



Il était également un grand passionné de musique pratiquant la guitare basse.

Il restera dans nos mémoires et dans l'histoire de notre collectivité comme le "généreux embellisseur" des espaces verts de nos aînés.

SORTIES

L'agenda des prochaines animations

MERCREDI 24 JUILLET - 18H à 23H

Marché des Producteurs de Pays

Venez composer votre assiette-repas grâce à un large choix de produits gastronomiques issus de circuits courts cuisinés par une quinzaine de producteurs locaux. Animation musicale par trois groupe locaux : la banda Les Infatigables, la Bande à Maé et un duo cordes vocales (Nathalie et Olivier Jambon).
Rendez-vous sur le parvis de la salle Régenton à Bascons

JEUDI 25 JUILLET - 10H à 12H

Les trésors de la Bastide Grenadoise

Visité guidée de la Bastide de Grenade sur l'Adour. Autour de la place centrale ornée de cornières et d'arcades, nos regards sont interpellés par de vieilles bâtisses des XIV^{ème} et XV^{ème} siècle. Du pont de l'Adour, s'offre une vue très pittoresque sur des maisons d'époque aux balcons de bois bordant le fleuve.

Rendez-vous à l'Office de Tourisme du Pays Grenadois

VENDREDI 26 JUILLET - 18H

Kermesse de l'Accueil de Loisirs

L'Accueil de Loisirs vous propose d'assister son "Festival des Flamants Roses". Au programme : tombola, pesée du jambon, structures gonflables, atelier percu, jeux d'adresse, barbe à papa, mini-scène, etc... Manifestation organisée au profit de la lutte contre la mucoviscidose et de l'orphelinat de Douala au Cameroun.

Rendez-vous à la Maison de l'Enfance "Terre d'Aventures" à Grenade sur l'Adour

MARDI 13 AOÛT - 10H à 12H

L'histoire de la Bastide Cazérienne

Visite de la Bastide de Cazères sur l'Adour commentée par l'historienne Jeanne-Marie Fritz qui vous plongera au cœur de la vie médiévale.

Rendez-vous devant le restaurant Le Cazérien sur la place de Cazères sur l'Adour

MERCREDI 14 AOÛT - 10H à 12H

Dans les coulisses d'une gravière

Visite guidée de la gravière GAÏA (ex GAMA) proposée par Monsieur Chaussé, son directeur. Découvrez de quelle manière sont extraits les matériaux naturels destinés au bâtiment, aux travaux publics et la décoration. Une activité à mi-chemin entre industrie et biodiversité.

Rendez-vous à l'Office de Tourisme du Pays Grenadois

JEUDI 22 AOÛT - 9H30 à 16H

L'Adour en canoë

Descente de l'Adour en compagnie d'une technicienne naturaliste du Conseil Départemental des Landes et de l'association La Grange.

Rendez-vous au local associatif de La Grange à Larrivière Saint-Savin

SAMEDI 7 SEPTEMBRE - Journée

Forum des Associations

Cette journée marque le début de l'année associative. Elle est l'occasion de découvrir le panel des associations locales. Qu'elles soient sportives, culturelles ou humanitaires, elles vous accueilleront pour vous informer sur leurs activités. De nombreuses démonstrations et animations rythmeront cette journée.

Rendez-vous salle Claude Milet à Larrivière Saint-Savin

MERCREDI 11 SEPTEMBRE - 17H30

Découverte instrumentale

Les professeurs de l'Ecole de Musique intercommunale proposent au grand public une découverte des instruments qu'ils enseignent. Cette présentation sera suivie d'une réunion parents/profs.

Rendez-vous à l'Ecole de Musique, 2 rue de Verdun à Grenade sur l'Adour

MARDI 24 SEPTEMBRE - 14H30

L'art de l'ikebana

Atelier d'art floral éphémère valorisant aussi bien le vase, les tiges, les feuilles et les branches que la fleur elle-même.

Rendez-vous à l'Office de Tourisme du Pays Grenadois

SAMEDI 5 OCTOBRE - Matin

Courir pour la vie, courir pour Curie

Grand rassemblement pour la lutte contre le cancer organisé par le CIAS du Pays Grenadois. Ce rendez-vous annuel propose plusieurs animations ludiques, sportives et familiales telles que marches, randonnées cyclistes, jeux en bois, vente de pâtisseries, etc... La totalité des fonds collectés sera reversée à l'Institut Curie, hôpital de pointe et premier centre de recherche français en cancérologie.

Rendez-vous sur la place des Tilleuls à Grenade sur l'Adour

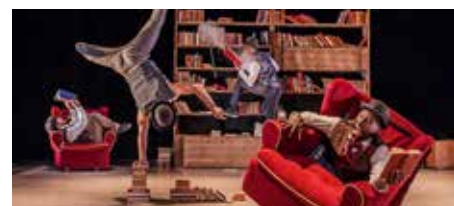
DIMANCHE 13 OCTOBRE - Journée

Itinéraires des Médiathèques

"Imaginer une autre société ou penser la société autrement", voici le thème de cette nouvelle édition d'Itinéraires des Médiathèques. Au programme, ateliers d'écriture et de philo en famille, animation autour des éco-gestes et spectacle-atelier pour les 2-6 ans traitant de nos comportements éco-citoyens vis-à-vis de la planète.

Rendez-vous dans les quatre médiathèques du Pays Grenadois

VENDREDI 18 - SAMEDI 19 OCTOBRE

Festival "Les Arts en Déroute"

Durant deux jours, venez flâner dans les allées d'un salon dédié aux arts de la rue. Expositions, rencontre d'artistes (graff, danse hip-hop, slam), spectacles et ateliers rythmeront cet événement dont Caroline Desnoëttes, peintre, designer et auteure de livres pour enfants, sera la marraine.

Salle Omnisports de Le Vignau

INFOS PRATIQUES

Carnet d'adresses

SIÈGE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

14, place des Tilleuls - 40270 Grenade sur l'Adour
Tél. **05 58 45 44 42**

secretariat@cc-paysgrenadois.fr

Ouverture au public

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

ATELIER MULTISERVICE INFORMATIQUE (AMI)

14, place des Tilleuls - 40270 Grenade sur l'Adour
Tél. **05 58 03 75 57**

ami@cc-paysgrenadois.fr

Ouverture au public

- mardi et jeudi de 14h à 18h

- mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

- samedi de 9h à 12h

SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

Auxiliaire de vie, aide ménagère, garde-malade, téléalarme, portage de repas à domicile, petits travaux de jardinage et de bricolage, assistance administrative, aide exceptionnelle d'urgence, animation senior

14, place des Tilleuls - 40270 Grenade sur l'Adour
Tél. **05 58 03 57 11**

sad.sap@cc-paysgrenadois.fr

OFFICE DE TOURISME

14, place des Tilleuls - 40270 Grenade sur l'Adour
Tél. **05 58 45 45 98**

tourisme@cc-paysgrenadois.fr

www.cc-paysgrenadois.fr/tourisme

facebook.com/otpaysgrenadois

ESPACE EMPLOI

14, place des Tilleuls - 40270 Grenade sur l'Adour
Tél. **05 58 45 44 42**

emploi@cc-paysgrenadois.fr

Ouverture au public

le lundi et le jeudi de 9h à 12h

Pour une information complète, consulter le site officiel
de la Communauté de Communes du Pays Grenadois

www.cc-paysgrenadois.fr

ENFANCE - JEUNESSE

Relais accueil petite enfance (RAPE)

270, route de Villeneuve - 40270 Grenade sur l'Adour

Tél. **05 58 45 16 39**

rape@cc-paysgrenadois.fr

Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)

270, route de Villeneuve - 40270 Grenade sur l'Adour

Tél. **05 58 45 41 15**

alsh@cc-paysgrenadois.fr

terredaventures.fr

Espace jeunes / Point information jeunesse (PIJ)

24 bis, avenue d'Hésingue - 40270 Grenade sur l'Adour

Tél. **05 58 03 79 02** ou **06 14 13 32 08**

espacejeunes@cc-paysgrenadois.fr

facebook.com/maisondesjeunesdupaysgrenadois

ECOLE DE MUSIQUE

14, place des Tilleuls - 40270 Grenade sur l'Adour

Tél. **05 58 45 44 42**

Site de Castandet : salle de musique - place de l'église

Site de Cazères sur l'Adour : salle de musique - parc de la mairie

Site de Grenade sur l'Adour : 2, rue de Verdun

musique@cc-paysgrenadois.fr

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

4, place des Déportés - 40270 Grenade sur l'Adour

Tél. **05 58 45 90 30**

secretariat@eau-paysgrenadois.fr

Permanences sociales sur rendez-vous

La Communauté de Communes accueille régulièrement dans ses locaux des organismes venant en aide à des publics en difficulté :

- **la Mission locale landaise** (insertion sociale et professionnelle des 16-25 ans) un lundi sur deux, à la Maison des Jeunes. Tél. **05 58 05 75 75**
- **la conciliatrice de justice** (problèmes de mitoyenneté, conflits entre propriétaire et locataire ou entre consommateur et professionnel, malfaçons de travaux, etc...) le 2^{ème} vendredi du mois, de 14 heures à 17 heures. Tél. **06 85 60 64 07**
- **l'assistante sociale du Conseil départemental** le lundi après-midi, le mardi matin, le jeudi matin et le vendredi après-midi. Tél. **05 58 45 45 35**